Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260123-DEL2026_09A-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :17
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt-trois janvier
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SHAKE HOUSE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « LA RUE RALE » A ALLAIRE

ANNULE 26.09 ET REMPLACE

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Maryse,M. BRIAND Nicolas,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DEGRES Marie-Hélène, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure,M. GAUTIER Jean-Paul,Mme GELARD Mickaëlle,M. LEBRUN Jean-Lou, M.LE FOL Yoann, M. NOURY Pascal , M. PANHALEUX Dominique,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Florence BOCQ donne procuration à M. Jean-François MARY
Mme Angélique CAILLET donne procuration à Mme Maryse ALLARD
Mme Anne-Cécile DAVIS donne procuration à Mme Marie-Laure FAUVEAU
M. Claude DEQUI donne procuration à M. Pascal NOURY
Mme Sophie JAN donne procuration à Mme Isabelle CARGOUET
M. Pierre-Alexandre JOLY donne procuration M. Fabien RACAPE
Mme Séverine MAHE donne procuration à M.Michel SEILLER
M. Julien MONNIER donne procuration à M. Yoann LE FOL
Mme Maryse PARIS donne procuration à M. Jean-Paul GAUTIER
Mme Floriane POTIER donne procuration à Mme Isabelle SEROT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAUVEAU

Rapport de Monsieur LE FOL Yoann, Maire-Adjoint, en charge des affaires scolaires, périscolaires et de la vie culturelle

La commune d'Allaire souhaite soutenir l'organisation du festival « La Rue Râle », événement se déroulant à Allaire (Morbihan – 56) et porté par l'association **Shake House**. Le projet présenté est centré sur une programmation musicale et des animations culturelles autour de la culture hip-hop, comprenant notamment des concerts sur deux soirées « fin juin », des temps forts de « culture urbaine », ainsi que des actions de médiation culturelle en amont et des réalisations de type street-art dans la commune. L'association met également en place un « tremplin » pour artistes émergents incluant un parcours d'accompagnement (répétitions, studio, conseils, rencontres professionnelles), une aide financière au développement et une programmation ultérieure. La subvention envisagée a pour finalité d'appuyer cette action d'intérêt communal, sous réserve d'un encadrement conforme aux règles applicables aux subventions publiques, notamment l'engagement républicain et les obligations de justification de l'emploi des fonds.

Vu la demande de subvention et le dossier de présentation du festival « La Rue Râle » transmis par l'association Shake House ;

Vu le projet de convention de subvention entre la commune d'Allaire et l'association Shake House ;

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260123-DEL2026_09A-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer à l'association Shake House une subvention d'un montant de 4 000€ au titre de l'organisation du festival « La Rue Râle » à Allaire, pour l'édition 2025.**
- **D'informer l'association bénéficiaire de la nécessité de produire un compte rendu financier de l'emploi de la subvention dans les conditions applicables, et au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée**
- **De dire que la dépense correspondante sera imputée sur le budget communal,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Marie-Laure FAUVEAU

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN